

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE XXXXXXXXXX	
UNITE	
Brigade	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° / 19
00926	80/1983

PROCÈS - VERBAL

DE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

83 00828

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1/2

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBSERVATION D'UN O.V.N.I

NOUS SOUSSIGNÉ(S) Z , J , gendarme, O.P.J. D , G , gendarme, A.P.J.
 L , J -L , gendarme, A.P.J. G , M , gendarme, A.P.J.
 VU L'ES) ARTICLE(S) 16 à 20 & 75 du code de procédure pénale
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR vingt huit janvier mil neuf cent quatre vingt trois, à 07 heures, sommes avisés par la brigade de gendarmerie de , que le nommé T , J , s'est présenté à leur brigade, les informant qu'il avait aperçu à 0 heure 10, un phénomène lumineux à proximité de l'agglomération de , sur le CD , PK .

L'intéressé ayant laissé ses coordonnées à la brigade de , nous l'invitons à se présenter à notre brigade aux fins d'y être entendu, et nous indiquer l'endroit où le phénomène a été vu.

A 11 heures 15, nous procédons à l'audition de T , J , demeurant , rue PIÈCE N° 2.

- ETAT DES LIEUX -

Nous rendant sur les lieux accompagnés du témoin, il nous indique avec précision l'endroit où il a observé l'engin.

Nous effectuons des prises de vue de l'endroit et des environs PIÈCE N° 3.

Le chemin départemental sur lequel circulait T est orienté SUD-NORD.

L'engin se trouvait à une quinzaine de mètres sur sa droite, à 2 ou 3 mètres au dessus du sol.

Il émettait une lumière rouge et une verte de faible intensité. De la forme d'une toupie de deux mètres de diamètre environ, il mesurait 1,70 m de hauteur.

Le fond était incurvé vers l'intérieur.

L'engin a zigzagué avant de monter très haut en spirales et de disparaître à l'horizontale vers l'est.

Nous effectuons des recherches de traces éventuelles dans le champ semé récemment de blé. Celles-ci se révèlent négatives.

- ENQUETE -

Nous contactons plusieurs habitants de la commune de et de afin de recueillir un éventuel renseignement sur le phénomène, mais en vain.

Téléphoniquement, nous nous mettons en rapport avec l'aéroport de .
 Aucun atterrissage ou décollage n'a eu lieu au cours de la nuit.

La station météo de l'aérodrome a été sollicitée; les renseignements suivants

...../.....

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	M. le commissaire de la République du département du à	DATE DE CLOTURE LE 06 février 1983	VU ET TRANSMIS PAR le colonel LE COMMANDANT XXXXXXXXXX Le gde de Gendarmerie de le 22 FEV. 1983
	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Procureur de la République à		
	<input type="checkbox"/> 1	Général, commandant la R.A à XXXXXXXXXX	ET CACHET	
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Ministre de la Défense. Direction générale de la gendarmerie nationale		

nous sont fournis :

- Ciel couvert - pluie fine
- Hauteur des nuages à 500m, 500m, 1000m.
- Aucun lâcher de ballon sonde.
- Aucune observation particulière.
- Vent d'ouest - Vitesse au sol 15 nœuds.

Les stations EDF de et de sont contactées.

Elles n'ont enregistré aucune panne ou modification inexplicable de tension au cours de la nuit du 27 au 28 janvier.

- MESURES PRISES -

Par message radio n° 11 en date du 28 janvier, nous avons rendu compte des faits à notre commandant de compagnie à

Fait et clos à , le 06/02/1983

Les enquêteurs :

GROUPEMENT
 du
 COMPAGNIE
 de
 UNITÉ
 Brigade d' 14210
 P.V N° 80 / 19 83

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE T, J

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt huit janvier mil neuf cent quatre vingt trois, à 11 heures 1
NOUS SOUSSIGNÉ(S), G M, gendarme, A.P.J. à

VU LES ARTICLES 20 & 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

T, J, ans, ouvrier d'usine, demeurant, rue de
 A et de T, L, de nationalité française, qui nous
 déclare :
 " " " Cette nuit, vers 0 heure 10, je circulais sur le CD, venant
 de et me dirigeais vers
 " " " Entre la et, j'ai eu mon attention attirée
 par la présence d'un objet en forme de toupie, d'un diamètre d'en-
 viron deux mètres, le fond incurvé et d'une hauteur approximative
 de celle d'un adulte.
 " " " Cet engin émettait deux lumières très faibles- l'une verte
 et l'autre rouge.
 " " " L'engin a zigzagué devant mon véhicule à 15 mètres environ,
 à une hauteur de 2 à 3 mètres, puis il est monté en spirales très
 haut avant de partir à l'horizontale; je l'ai alors perdu de vue.
 L'autoradio qui se trouve dans mon véhicule était à l'arrêt, le
 moteur de ma voiture n'a pas calé. J'ai fermé ma porte de l'inté-
 rieur et j'ai ensuite fait demi-tour quelques temps plus tard pour
 observer éventuellement de nouveau ce phénomène. Je n'ai rien re-
 marqué à mon retour sur les lieux.
 " " " Je précise que lorsque l'engin zigzagait devant moi, il vo-
 lait à la vitesse approximative de 20 à 30 km/h.
 " " " Je suis prêt à vous conduire sur les lieux exacts où j'ai
 aperçu ce phénomène.
 " " " " Le temps était à la pluie, il pleuvait légèrement. . .
 " " " Le 28 Janvier 1983 à 11 heures 30.
 " " " Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus; j'y persi-
 te et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. . .

La personne entendue L.A.P.J.



IGC

CL 100 0

Vue prise depuis le CD
sens

A droite, la terre labourée
au-dessus de laquelle a été aperçu
le phénomène.



IGC

CL 100 4

Vue prise sous l'indicateur
quant la direction prise par
le phénomène.



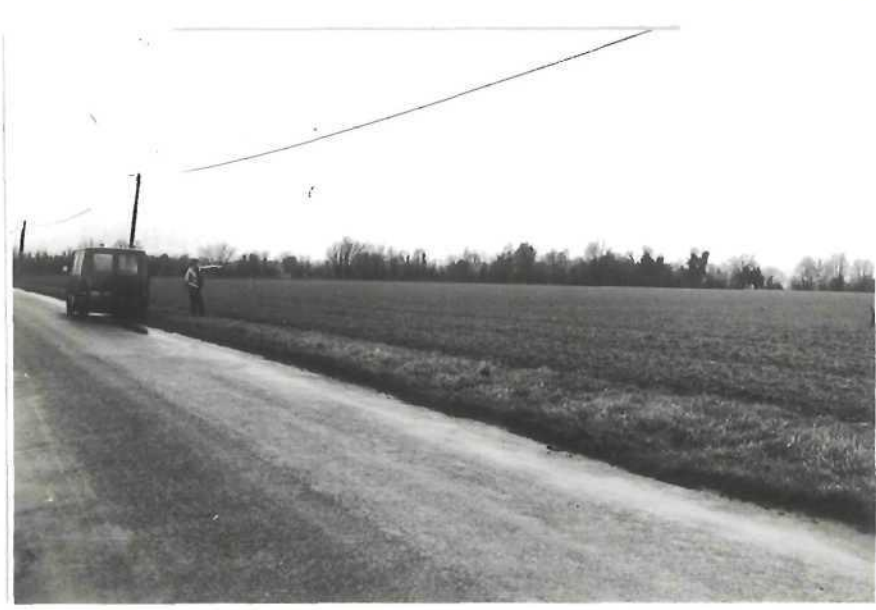
2

Vue du champ labouré.



5

Vue rapprochée de l'endroit
où a été aperçu au départ le
phénomène avant qu'il ne s'élevât
en spirales.



CL 100 3

Vue du témoin indiquant l'endroit
où il a aperçu le phénomène.

CL 100 7